

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD120

présenté par
M. Thiébaut, rapporteur

ARTICLE 27

Après l'alinéa 93, insérer les deux alinéas suivants :

« 9° Au IV de l'article L. 351-1, les mots : « second alinéa de l'article L. 233-2 du présent code » sont remplacés par les mots : « quatrième alinéa de l'article L. 233-1 ».

« II *bis*. – Au 4° de l'article L. 312-70 du code des impositions sur les biens et services, les mots : « second alinéa de l'article L. 233-2 » sont remplacés par les mots : « quatrième alinéa de l'article L. 233-1 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la nouvelle rédaction des articles L. 233-1 et L. 233-2 du code de l'énergie prévue aux alinéas 19 à 35